



DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE

Article 625 à 631 de « l'Instruction Générale relative à l'État Civil » du 15 Janvier 1975.
(Décret du 15 Mai 1974, arrêté du 16 Mai 1974)

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Copie de la pièce d'identité ou passeport
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation manuscrite en cas de demande pour perte

Identité du demandeur :

Je soussigné(e)

Adresse du domicile :

.....
.....

N° de téléphone :

Nature du livret / Sollicite la délivrance d'un second livret de famille :

- D'époux
- De mère naturelle ou adoptive
- De père naturel ou adoptif
- Commun de père et mère naturels

Motif de la demande / pour le motif suivant :

- Perte, vol ou destruction du premier livret (Art. 15)
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret (Art. 16)
- Parent dépourvu du livret (Art.14)

Conditions de délivrance / Je sollicite

- L'établissement d'un nouveau livret par production du premier par l'officier de l'état civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret en ma possession
- La reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'article 630 de l'I.G. de l'état civil et remplis à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et (éventuellement) au verso sont exacts

Fait le

Signature,



**QUESTIONNAIRE A REMPLIR POUR LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET
DE FAMILLE LORSQUE LE PREMIER LIVRET N'EST PAS PRÉSENTÉ**

- Mariage contracté à la mairie de** le
- Non mariés**

Epoux ou Père

Nom

Prénoms

Né(e) le.....

À.....

Epouse ou Mère

Nom de jeune fille.....

Prénoms.....

Né(e) le.....

À.....

Enfants en commun :

1) Prénoms :

Né(e) le.....

À.....

3) Prénoms :

Né(e) le.....

À.....

5) Prénoms :

Né(e) le.....

À.....

2) Prénoms :

Né(e) le.....

À.....

4) Prénoms :

Né(e) le.....

À.....

6) Prénoms :

Né(e) le.....

À.....

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance.

Le présent livret de famille sera transmis aux différentes mairies concernées afin d'y inscrire les enfants.

Fait le

Signature